

Comitato Colli di Coppi – Piazza Candido Cannavò, 2 15051 Castellania (AL)
www.lamitica.it info@lamitica.it collidicoppi@lamitica.it

RÈGLEMENT de LaMITICA CICLOSTORICA

Edition du Centenaire de la naissance de Fausto Coppi, 29-30 JUIN 2019

5ème étape du "GIRO D'ITALIA D'EPOCA"

3ème étape "BREVETTO DEI CAMPIONISSIMI-CICLOSTORICHE DEL NORD OVEST

Art. 1 – Date de l'événement

Dimanche, 30 Juin 2019

Art. 2 – Lieu de réunion, Départ, Arrivée

Castellania (Alessandria), Italie

Art. 3 – Parcours

LaMITICA propose quatre parcours différents:

parcour **COURT de 53 km** (montée tot. 840 mt.) en couleur VERT.

parcour **MOYEN di 70 km** (montée tot. 843 mt.) en couleur VIOLETTE.

parcour **LONG di 88 km** (montée tot. 885 mt.) en couleur ROUGE FONCÉ.

parcour **HORS CATÉGORIE di 98 km** (montée tot. 1.058 mt.) en couleur BLEU.

Chaque participant a le droit de choisir le parcours le mieux adapté pour lui, parmi les trois. Le choix peut être indiqué lors de l'inscription. Les participants ont la possibilité de varier le choix du parcours jusqu'à l'heure du départ, sans encourir des pénalités.

Les parcours seront signalés par des flèches mais tous devront compter sur leur "carnet".

Les plans des routes seront téléchargeables du site www.lamitica.it dans les jours avant l'événement.

Art. 4 – Départ

Le départ est prévu à 08h30.

Art. 5 – Adhésion

L'enregistrement des participants sera ouvert le **20 février 2019** à 00:01 heures et sera fermé à 24h00 le **23 juin 2019**. **Le pack de course est accordé uniquement aux 350 premiers concurrents enregistrés.** Les dossards de 351 à compter auront le droit, avec l'inscription, aux rafraîchissements, au service des douches, au coupon-déjeuner et à un hommage de LaMITICA, si enregistrés dans le délai du 23/06/2019.

Possibilité d'inscription sur place samedi **29 juin** (de 16h00 à 18h00) et dimanche **30 juin** (de 06h30 à 08h00) sans la garantie du pack de course si le numéro de dossard est supérieur à 350. Pour participer il faudra remplir le formulaire d'enregistrement sur le site www.lamitica.it et envoyer par e-mail l'attestation de paiement ou bien télécharger le formulaire en format pdf et l'envoyer par e-mail à info@lamitica.it

L'attestation de paiement et le formulaire d'enregistrement devront parvenir à l'organisation par e-mail dans les jours avant l'événement. Le défaut d'envoi de cette documentation interdit la participation à la Ciclostorica et ne remplit pas les conditions d'inscription. Pour les concurrents étrangers les droits d'inscription avant le **23 juin 2019** sont fixés à **€ 30,00**, assurance comprise. **Samedi 29** et **dimanche 30 juin** les frais d'inscription sur place pour les étrangers sont fixés à **€ 40,00**.

Comitato Colli di Coppi – Piazza Candido Cannavò, 2 I 5051 Castellania (AL)
www.lamitica.it info@lamitica.it collicoppi@lamitica.it

Art. 6 - Critères d'admission

Ils sont autorisés au départ seulement les cyclistes à vélo héroïque.

Pour «vélo héroïque» on entend des vélos aux caractéristiques suivantes:

- vélos de course sur route construits avant 1987 (modèles pour cyclocross ou compétition à chronomètre exclus);
- avec cadre en acier (les modèles ALAN et VITUS seuls sont autorisés si en aluminium et avec jonctions vissés et collés);
- avec leviers de vitesse sur le tube diagonal du cadre (en dérogation sont autorisés les bar-ends construits avant 1980);
- pédales avec cale-pied et courroies équipées (aucun type de dégagement rapide n'est admis; les pédales Cinelli M71 sont autorisés);
- avec passage des fils du frein à l'extérieur du guidon. Il est possible également d'utiliser des vélos doués de cadres en acier de construction nouvelle, mais avec des caractéristiques vintage et à condition qu'ils soient assemblés avec des composants d'époque (boîte de vitesses, guidon, pédales, etc.). Il est permis à l'ajustement des vitesses de la roue libre selon les difficultés du parcours.

Des exceptions seront admises quant au type de vélo pour les participants porteurs de handicap moteur ou sensoriel sur demande spécifique des intéressés à l'organisation.

Pour le seul parcours de 53 km, la participation est autorisée avec un autre type de vélo pourvu que d'époque, comme les vélos de service, de facteur, de travail en général, etc., à l'exception du VTT (n'existant pas avant 1985).

Les participants qui se présentent avec une bicyclette qui ne se conforme pas au présent règlement ne seront pas admis à la compétition. Les participants âgés entre 15 et 18 ans ne seront admis au départ que pour le seul parcours de 53 km, après autorisation écrite préalable de la part d'un des parents et à condition d' être accompagnés d'un adulte.

La direction se réserve le droit de ne pas admettre les cyclistes avec des vêtements ou des attitudes grotesques ou irrespectueux.

Pendant la manifestation les cyclistes dépourvus d'inscription, n'auront pas le droit de rejoindre les groupes, sous peine d'expulsion. En cas d'accident, ils seront tenus responsables des dommages causés.

Les inscriptions des participants disqualifiés de leurs Fédérations ou Associations pour dopage ou d'autres motivations ne seront pas acceptées.

LaMITICA est un événement sur invitation et le Comité d'Organisation peut, à tout moment et à sa seule discrétion, sans motivation supplémentaire, décider d'accepter ou non l'inscription de n'importe quel demandant.

Art. 7 – Frais de participation - Police d'assurance

Les frais d'inscription de l'ouverture jusqu'à la fermeture des enregistrements sont fixés à **30,00 €** pour les étrangers, police d'assurance comprise, valable uniquement pour le jour de l'événement; pour les inscriptions effectuées sur le site **samedi 29 juin 2019** et **dimanche 30 juin 2019** les frais d'inscription s'élèvent à **€ 40.00**.

Sont inclus dans l'inscription:

- numéro de dossard et pour le vélo;
- "carnet" de voyage sur lequel apposer les timbres de contrôle;
- points de rafraîchissements en fonction des différents parcours;
- coupon déjeuner à la fin de la course;
- service- douches à l'arrivée;
- pack de course avec des produits locaux (pour les premiers 350 participants)
- participation à la remise des prix et au tirage final.

Comitato Colli di Coppi – Piazza Candido Cannavò, 2 15051 Castellania (AL)
www.lamitica.it info@lamitica.it collicoppi@lamitica.it

Art. 8 – Paiement

Seuls les modes de paiement suivants sont acceptés:

• Virement bancaire payable à: A.P.S. Colli di Coppi chez Banca Centropadana - Credito Cooperativo S.C.R.L. Corso Alessandria, 39-15057 Tortona (AL)

IBAN: IT37Y0832448670000000215512

SWIFT: ICRAITRR900

• Au comptant lors de l'inscription sur place samedi 23 et dimanche 24 juin (dans les délais convenus). Ils ne sont pas admis les paiement par cartes de crédit, ATM ou d'autres systèmes de paiement électronique. Les paiements doivent être faits à l'ordre de:

LaMITICA - APS I COLLI DI COPPI - Piazza Candido Cannavò n. 2 - 15051 Castellania (Alessandria) à la charge de l'expéditeur indiquant la finalité du virement et le nom de la personne qui veut s'enregistrer si le transfert est effectué par une personne différente.

Une copie du reçu du transfert de la banque devra être envoyée à:

info@lamitica.it

Les chèques ou d'autres formes de paiement ne sont pas acceptés.

Pour l'enregistrement des équipes sportives il suffit d'effectuer un versement cumulé avec indication du nom et prénom de chaque participant.

Art. 9 - Amélioration de l'enregistrement

L'inscription sera considérée complète et régulièrement faite seulement après le paiement intégral des frais d'inscription et l'envoi des données demandées selon les modalités indiquées ci-dessus.

Art. 10 - Remplacements ou annulation de la participation

Aucun remplacement de participant ou report de l'inscription à l'année prochaine n'est admis. Si la participation s'avère impossible, l'abonné aura droit à un remboursement des frais sur demande écrite présentée le 23.06.2019 au plus tard avec indication de :

- prénom, nom, numéro de téléphone et date d'envoi de l'inscription;
- copie de l'attestation de paiement pour la vérification de la date du versement;
- code IBAN pour créditer le remboursement.

Art. 11 – Distribution des dossards

Avant la distribution des dossards les participants devront présenter une pièce d'identité en bonne et due forme nécessaire pour la vérification de la date de naissance, copie de l'attestation de paiement et du formulaire d'inscription envoyé, ainsi que le certificat d'aptitude physique (art. 21 Disposition Finale, point 4 et extrait du règlement sur la fiche d'inscription). Le numéro de course peut également être retiré par d'autres personnes sur présentation d'une procuration écrite et des documents indiqués ci-dessus.

Art. 12 - Temps maximum, fermeture de la piste, assistance

La durée maximale est fixée dans 15h30. Les soins médicaux sont garantis par une ambulance pour le chemin moyen et le long et d'une voiture médicale pour le chemin court. Aucune assistance mécanique n'est prévue. Il est permis l'assistance de véhicules privés accompagnant l'événement seulement si autorisée par l'organisation.

Comitato Colli di Coppi – Piazza Candido Cannavò, 2 15051 Castellania (AL)
www.lamitica.it info@lamitica.it collicoppi@lamitica.it

Art. 13 – Cachets de contrôle

Les cachets sont la seule preuve de votre chemin. Ils seront apposés sur le carnet de voyage tout au long de la route aux points de contrôle désignés et à l'arrivée .

Art. 14 - Utilisation du casque

À ce propos on cite le texte du règlement UISP, auquel l'événement est conforme:

Art. 37 – RECONSTITUTION ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES - CYCLISME VINTAGE. Pendant ces événements spéciaux (randonnée libre) on autorise l'utilisation de cadres historiques, de costumes traditionnels, des vêtements et accessoires vintage, sur des itinéraires qui incluent à la fois les routes goudronnées, des chemins de terre, etc. La conduite respecte les normes techniques de la compétition à bicyclette; le règlement de ces événements historiques peut fournir, pour ceux qui participent avec un vélo et des vêtements historiques, la dérogation à l'utilisation du casque rigide (casques à rayures, casquettes, etc.). L'organisation et l'assurance des participants est similaire aux autres activités cyclisme UISP.

Art. 15 – Plaintes

Toute plainte doit être envoyée à l'organisation exclusivement par e-mail: info@lamitica.it dans les dix jours suivant la publication de la classification.

Art. 16 – Informations

LaMITICA - APS I Colli di Coppi - Piazza Candido Cannavò n. 2-15050 Castellania (Alessandria) e-mail: info@lamitica.it site Web: www.lamitica.it.

Art. 17 - Annulation de l'événement

Si, pour des raisons de force majeure, l'événement n'a pas lieu, le montant payé lors de l'inscription ne sera pas remboursé.

Art. 18 – Modifications du programme

L'organisation se réserve le droit d'apporter à tout moment des modifications au règlement. Toute communication officielle sera disponible sur le site www.lamitica.it, qui est le seul organe d'information de l'événement autorisé.

Art. 19 - Caractéristiques de l'événement – Avertissement

LA MITICA est un WALK IN TOUR sur les routes goudronnées et les chemins de terre; tout le chemin sera ouvert à la circulation et, par conséquent, il est obligatoire pour tous les participants de respecter le Code de la Route. Il est également obligatoire de se munir d'un kit de réparation de crevaisson.

Art. 20 – Disqualifications

Les disqualifications seront appliquées en cas de : •échange de dossard avec d'autres cyclistes ou cession non autorisée de son enregistrement; •détours de parcours non autorisés; •comportement injurieux et offensif à l'égard des juges et des personnes de l'organisation; •entreposage de déchets de la part des participants à l'extérieur des espaces utilisés pour les rafraîchissements et les contrôles. Dans les cas les plus graves, à la discrétion de l'Organisation, la disqualification sera à vie. On fait appel au civisme de chaque participant pour que les zones traversées au cours de la compétition restent propres.

Comitato Colli di Coppi – Piazza Candido Cannavò, 2 I 5051 Castellania (AL)
www.lamitica.it info@lamitica.it collicoppi@lamitica.it

Art. 21 – Disposition finale

En demandant à participer à LA MITICA selon les modalités prévues par le présent règlement, chaque participant déclare:

- D'avoir lu et approuvé le règlements publié sur le site et d'en accepter toutes les parties.
- D'être conscient que l'événement se déroule sur des routes pavées et sur des chemins de terre, que tout le chemin reste ouvert à la circulation et que, par conséquent, il est obligatoire pour tous les participants de respecter le Code de la Route et qu'il est également obligatoire de se munir d'un kit de réparation de crevaison.
- De se porter garant de son comportement avant, pendant et après l'événement.
- D'avoir passé l'examen médical pour la pratique du cyclisme de compétition ou touristique et d'être donc en bonne condition physique, ainsi qu'il ressort du certificat médical délivré à cet effet et valable le 30/06/19. En cas de défaut de présentation à l'organisation du certificat d'aptitude physique, le participant assume l'entière responsabilité de ses déclarations et, par la signature du formulaire d'inscription dégage les organisateurs de leur responsabilité pour tout dommage physique qu'il peut subir à la suite de sa participation à l'événement.**
- Son consentement à l'utilisation de ses données personnelles, même pour un usage commercial, sous D.L.gs n ° 196 du 30/06/2003 et ses modifications ultérieures.
- Son consentement sans réserves à l'utilisation, de la part des organisateurs et dans la mesure permise par la loi, y compris à but lucratif, de vidéo, photo, prise de vue etc. le concernant lors de l'événement, en fournissant à l'organisation, dès son enregistrement à la compétition, le droit de cession à des tiers de ce matériel.
- D'accorder à l'organisation, expressément et à titre gratuit, la possibilité d'utiliser des photos ou vidéo le concernant, réalisés à l'occasion de l'événement. Cette autorisation à l'utilisation de son image doit être considérée comme accordée pour une durée indéterminée et sans limites territoriales dans le monde entier, pour une utilisation dans une variété de publications et films, y compris, à titre d'exemple non limitatif, la réalisation de matériel promotionnel et/ou publicitaire sur tous les médias.
- L'organisation sera également libre de vendre à des tiers et à ses partenaires institutionnels et commerciaux les droits d'utilisation du matériel indiqué ci-dessus. L'organisation décline toute responsabilité personnelle où référée à ses partenaires, quant aux accidents ou dommages aux personnes ou aux biens qui peuvent se produire avant, pendant et après l'événement ou à la suite de celui-ci. L'organisation se réserve aussi le droit d'exclure de l'événement les cyclistes qui ont un comportement incorrect avant, pendant le parcours et à la suite de celui-ci.